



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-172

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2021-04-07-00002 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-44 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de la Somme (3 pages)	Page 3
R32-2021-04-07-00003 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-45 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de BAILLEUL (Nord) (3 pages)	Page 7
R32-2021-04-12-00001 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-51 portant publication de la liste des postes médicaux des Hauts-de-France pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante et éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière (PECH) (8 pages)	Page 11
R32-2021-04-08-00003 - DECISION MODIFIANT LA DECISION DU 30 AOUT 2019 RELATIVE A L' AUTORISATION DE GERER UN DEPOT DE SANG AU SEIN DE LA CLINIQUE DES 7 VALLEES A MARCONNÉ (2 pages)	Page 20
R32-2021-04-09-00002 - Décision portant modification de la décision du 8 juin 2020 désignant les agents de l'agence régionale de santé Hauts-de-France habilités au titre des articles 3 et 10 du décret n°2020- 551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire (20 pages)	Page 23
R32-2021-04-06-00002 - Décision tarifaire portant fixation de la dotation globale de financement pour l'année 2021 du SSIAD PA PH ABEJ COQUEREL à VENETTE (2 pages)	Page 44

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-04-07-00002

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-44 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance de l'établissement public de santé
mentale de la Somme

ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2021-44
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE LA SOMME

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-108 du 1^{er} octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de la Somme ;

Vu la décision en date du 19 février 2021 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Madame la Préfète du département de la Somme concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté d'agglomération Amiens Métropole du 18 mars 2021 ;

Considérant la désignation de Madame Caroline BOHAIN en qualité de représentante de la communauté d'agglomération Amiens Métropole au sein du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de la Somme, en remplacement de Madame Raïfah MAKDASSI ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale de la Somme est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur de l'établissement public de santé mentale de la Somme sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 7 AVR. 2021

Pr Benoît VALLET



Le Directeur général adjoint
Le Directeur de l'offre de soins

Arnaud CORVAISIER

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2021-44)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Anne PINON, maire de la commune siège de l'établissement principal,
- Madame Caroline BOHAIN et Madame Valérie DEVAUX, représentantes de la communauté d'agglomération Amiens Métropole,
- Madame Isabelle DE WAZIERS et Madame France FONGUEUSE, représentantes du conseil départemental de la Somme.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le Docteur Mircea BLAJIN et Madame le Docteur Sophie DUPEYRON, représentants de la commission médicale d'établissement,
- Monsieur Cédric DESCAMPS, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Madame Chrystèle LECLERCQ et Monsieur Emmanuel FRANÇOIS, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur Patrick KERROS et Monsieur Emmanuel DUCLERCQ, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Madame Mélanie BIDARD, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de la Somme,
- Madame Anne SALMON (union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques de la Somme) et Monsieur Abdelhalim MEDJAMIA (union départementale des associations familiales de la Somme), représentants des usagers désignés par le Préfet de la Somme.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-04-07-00003

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-45 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de BAILLEUL
(Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-45
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE BAILLEUL (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-126 du 15 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bailleul (Nord) ;

Vu la décision en date du 19 février 2021 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel et notamment celle de Madame Eugénie DEHAUDT, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu le procès-verbal de la commission médicale d'établissement en date du 11 mars 2021 ;

Considérant la désignation de Madame le Docteur Emeline PREVOST en qualité de représentante de la commission médicale d'établissement au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bailleul ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bailleul est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

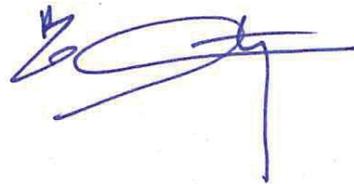
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Bailleul, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 7 AVR. 2021

Pr Benoît VALLET



COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Antony GAUTIER, maire de Bailleul, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Pierre GRANDGENEVRE, représentant de la communauté de communes de Flandre Intérieure ;
- Monsieur Jean-Marc GOSSET, représentant le président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Emeline PREVOST, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Eugénie DEHAUDT, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Dominique WALLAERT, représentant désigné par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Nicolas LEFEBVRE, en qualité de personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Daniel BROUCQSAULT (au titre de l'union départementale des associations familiales - UDAF du Nord) et Monsieur Gervais DEBAENE (au titre de l'association pour l'information et la défense des consommateurs salariés – INDECOSA CGT), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-04-12-00001

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-51 portant
publication de la liste des postes médicaux des
Hauts-de-France pour laquelle l'offre de soins est
ou risque d'être insuffisante et éligibles à la
prime d'engagement de carrière hospitalière
(PECH)

ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-51
**PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DES POSTES MEDICAUX DES HAUTS-DE-FRANCE POUR
LAQUELLE L'OFFRE DE SOINS EST OU RISQUE D'ETRE INSUFFISANTE ET ELIGIBLES A LA
PRIME D'ENGAGEMENT DE CARRIERE HOSPITALIERE (PECH)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R.6152-5-1, R.6152-204-1, R.6152-404-1, R.6152-508-1, D.6152-23-1, D.6152-220-1, D.6152-417 et D.6152-514-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;

Vu le décret n°2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2020 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRH-2018-09 en date du 27 février 2018, modifié, portant publication de la liste des postes médicaux de la région Hauts-de-France pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante et éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière (PECH) ;

Considérant les propositions formulées par les directeurs des établissements publics de santé des Hauts-de-France relatives aux postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante ;

Considérant l'avis émis par la commission régionale paritaire Hauts-de-France réunie le 31 mars 2021 ;

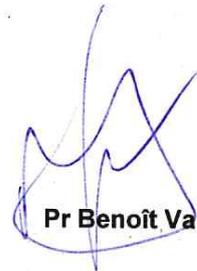
ARRETE

Article 1 : La liste des postes médicaux de la région Hauts-de-France relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante et éligibles à ce titre à la prime d'engagement de carrière hospitalière est arrêtée, pour une durée de 3 ans, conformément à l'annexe unique du présent arrêté. Elle est révisable annuellement.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et les Directeurs des établissements publics de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 AVR. 2021



Pr Benoît Vallet

**Liste des postes médicaux des Hauts-de-France
relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante
et éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière**

CH CHÂTEAU THIERRY (02)	ANESTHESIE-REANIMATION		1
	CARDIOLOGIE		2
	CHIRURGIE DIGESTIVE ET VISCERALE		2
	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE		2
	CHIRURGIE UROLOGIQUE		1
	GERIATRIE		1
	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE		3
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		2
	MEDECINE D'URGENCE		3
	PEDIATRIE		1
	REANIMATION MEDICALE		2
	CH CHAUNY (02)	CARDIOLOGIE	
GERIATRIE			1
HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE			1
MEDECINE D'URGENCE			3
MEDECINE GENERALE			2
OPHTALMOLOGIE			1
PEDIATRIE			1
PNEUMOLOGIE			1
CH LAON (02)	ANESTHESIE-REANIMATION		1
	MEDECINE D'URGENCE		1
	PEDIATRIE	NEONATOLOGIE	2
CH SAINT QUENTIN (02)	ANESTHESIE-REANIMATION		4
	GERIATRIE		2
	HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE		2
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		4
	MEDECINE D'URGENCE		6
	NEUROLOGIE		2
	ORL		1
	PEDIATRIE	NEONATOLOGIE	1
	PSYCHIATRIE		3
	REANIMATION MEDICALE		2
UROLOGIE		1	
CH SOISSONS (02)	ANESTHESIE-REANIMATION		1
	HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE		1
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		1
	NEPHROLOGIE		1
	ONCOLOGIE MEDICALE		1
	REANIMATION MEDICALE		2
EPSMD de PREMONTRE (02)	MEDECINE GENERALE		3
	PSYCHIATRIE		1
	PSYCHIATRIE	PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE	3

ANNEXE UNIQUE (Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-51)

CH ARMENTIERES (59)	ANESTHESIE-REANIMATION		3
	GERIATRIE		2
	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE		1
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		5
	MEDECINE GENERALE		1
CH DENAIN (59)	ANESTHESIE-REANIMATION		2
	CARDIOLOGIE		2
	GERIATRIE		1
	MEDECINE D'URGENCE		2
	PEDIATRIE		1
	PSYCHIATRIE		1
CH DOUAI (59)	CARDIOLOGIE		3
	CHIRURGIE VASCULAIRE		1
	ENDOCRINOLOGIE		1
	GERIATRIE		1
	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE		3
	HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE		3
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		3
	MEDECINE D'URGENCE		12
	MEDECINE VASCULAIRE		1
	OPHTALMOLOGIE		2
	PEDIATRIE		2
	PSYCHIATRIE		2
	PSYCHIATRIE	PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE	2
	REANIMATION MEDICALE		2
SANTE PUBLIQUE	DIM	1	
CH DUNKERQUE (59)	ANESTHESIE-REANIMATION		5
	CARDIOLOGIE		3
	ENDOCRINOLOGIE		1
	GERIATRIE		3
	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE		3
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		3
	NEPHROLOGIE		1
	NEUROLOGIE		1
	ONCOLOGIE MEDICALE		2
	PEDIATRIE	NEONATOLOGIE	1
	SANTE PUBLIQUE		1
CH FOURMIES (59)	ANESTHESIE-REANIMATION		1
	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE		1
	MEDECINE D'URGENCE		1
	PEDIATRIE		1
	PSYCHIATRIE		1
CH HAZEBROUCK (59)	ANESTHESIE-REANIMATION		1
	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE		1
	MEDECINE D'URGENCE		1
	MEDECINE GENERALE		2
	MEDECINE GENERALE	ADDICTOLOGIE	1
CH LE CATEAU CAMBRESIS (59)	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE		1
	MEDECINE D'URGENCE		2
	PEDIATRIE		1

ANNEXE UNIQUE (Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-51)

CH LE QUESNOY (59)	GERIATRIE		1
	MEDECINE GENERALE		2
	MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION		1
CHU LILLE (59)	ANESTHESIE-REANIMATION		12
	CARDIOLOGIE		2
	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE		2
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		8
	MEDECINE NUCLEAIRE		2
	OPHTALMOLOGIE		2
	PEDIATRIE		2
CH ROUBAIX (59)	ANESTHESIE-REANIMATION		6
	CARDIOLOGIE		3
	GERIATRIE		2
	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE		6
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		4
	MEDECINE GENERALE		2
	OPHTALMOLOGIE		1
CH SAINT-AMAND-LES-EAUX (59)	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		1
	MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION		1
CH SAMBRE-AVESNOIS (59)	ANESTHESIE-REANIMATION		2
	CARDIOLOGIE		1
	GERIATRIE		1
	MEDECINE D'URGENCE		2
	NEUROLOGIE		1
	PEDIATRIE	NEONATOLOGIE	1
	PNEUMOLOGIE		1
	PSYCHIATRIE		2
	REANIMATION MEDICALE		1
CH SOMAIN (59)	GERIATRIE		1
	MEDECINE GENERALE	ADDICTOLOGIE	2
	PNEUMOLOGIE		1
	PSYCHIATRIE		4
CH TOURCOING (59)	ANESTHESIE-REANIMATION		3
	CARDIOLOGIE		1
	HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE		1
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		3
	NEUROLOGIE		1
	ONCOLOGIE MEDICALE		2
	PEDIATRIE		1
CH VALENCIENNES (59)	ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUE		2
	ANESTHESIE-REANIMATION		2
	HEMATOLOGIE		1
	NEPHROLOGIE		1
	ONCOLOGIE MEDICALE		1
	PEDIATRIE		1
	PEDIATRIE	NEONATOLOGIE	1
	PSYCHIATRIE		4
CH WATTRELOS (59)	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		1
EPSM DES FLANDRES (59)	PSYCHIATRIE		3
	PSYCHIATRIE	PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE	2
EPSM LILLE METROPOLE (59)	PSYCHIATRIE		2

ANNEXE UNIQUE (Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-51)

GH SECLIN-CARVIN (59)	ANESTHESIE-REANIMATION		2
	CARDIOLOGIE		2
	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE		2
	HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE		2
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		2
	MEDECINE D'URGENCE		2
HD FELLERIES-LIESSIES (59)	MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION		4
HM ZUYDCOOTE (59)	MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION		2
CH BEAUVAIS (60)	ANESTHESIE-REANIMATION		3
	CARDIOLOGIE		2
	HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE		2
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		1
	MEDECINE D'URGENCE		3
	MEDECINE GENERALE		1
	NEUROLOGIE		1
	PEDIATRIE		1
CH CLERMONT (60)	PNEUMOLOGIE		3
	ANESTHESIE-REANIMATION		1
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		1
CH COMPIEGNE NOYON (60)	MEDECINE D'URGENCE		2
	ANESTHESIE-REANIMATION		1
	GERIATRIE		1
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		1
	MEDECINE D'URGENCE		2
	ONCOLOGIE MEDICALE		1
CHI CLERMONT - EPSM OISE (60)	PEDIATRIE	NEONATOLOGIE	2
	PNEUMOLOGIE		1
GHPSO (60)	PSYCHIATRIE		10
GHPSO (60)	ANESTHESIE-REANIMATION		5
	CARDIOLOGIE		3
	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE		3
	HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE		1
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		1
	MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES		1
	MEDECINE D'URGENCE		6
	NEUROLOGIE		1
	PEDIATRIE		2
	PEDIATRIE	NEONATOLOGIE	
CH ARR. DE MONTREUIL (62)	ANESTHESIE-REANIMATION		4
	CARDIOLOGIE		2
	ENDOCRINOLOGIE		2
	GERIATRIE		4
	HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE		2
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		2
	PNEUMOLOGIE		2
	REANIMATION MEDICALE		1
CH AIRE-SUR-LA-LYS (62)	MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION		1

ANNEXE UNIQUE (Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-51)

CH ARRAS (62)	ANESTHESIE-REANIMATION		3	
	CHIRURGIE DIGESTIVE ET VISCERALE		1	
	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE		2	
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		3	
	MEDECINE D'URGENCE		5	
	PSYCHIATRIE		1	
	PSYCHIATRIE	PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE		1
CH BOULOGNE-SUR-MER (62)	ANESTHESIE-REANIMATION		4	
	CARDIOLOGIE		2	
	CHIRURGIE DIGESTIVE ET VISCERALE		2	
	CHIRURGIE VASCULAIRE		1	
	ENDOCRINOLOGIE		2	
	GERIATRIE		2	
	HEMATOLOGIE		3	
	HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE		1	
	MEDECINE D'URGENCE		3	
	MEDECINE GENERALE		6	
	MEDECINE GENERALE	SOINS PALLIATIFS		1
	MEDECINE GENERALE	ADDICTOLOGIE		2
	NEUROLOGIE		3	
	ONCOLOGIE MEDICALE		2	
	OPHTALMOLOGIE		1	
	ORL		3	
	PEDIATRIE		3	
	PNEUMOLOGIE		1	
	PSYCHIATRIE		3	
REANIMATION MEDICALE		2		
CH CALAIS (62)	CARDIOLOGIE		1	
CH LENS / GHT ARTOIS (62)	ANESTHESIE-REANIMATION		3	
	CARDIOLOGIE		7	
	MEDECINE D'URGENCE		14	
	MEDECINE VASCULAIRE		2	
	PEDIATRIE	NEONATOLOGIE		4
	PNEUMOLOGIE		5	
	PSYCHIATRIE		3	
	PSYCHIATRIE	PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE		6
	REANIMATION MEDICALE		3	
	SANTE PUBLIQUE	DIM		1
CH SAINT-OMER (62)	ANESTHESIE-REANIMATION		2	
	BIOLOGIE MEDICALE		1	
	CARDIOLOGIE		1	
	ENDOCRINOLOGIE		1	
	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE		1	
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		1	
	MEDECINE D'URGENCE		2	
	MEDECINE INTERNE		1	
	PEDIATRIE	NEONATOLOGIE		1
EPSM VAL DE LYS -ARTOIS (62)	PSYCHIATRIE		14	
	PSYCHIATRIE	PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE		3
IDAC CAMIERS (62)	PSYCHIATRIE	PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE		2

ANNEXE UNIQUE (Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-51)

CH ABBEVILLE (80)	ANESTHESIE-REANIMATION		2
	GERIATRIE		2
	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE		2
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		2
	PEDIATRIE		2
	PSYCHIATRIE	PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE	2
CHU AMIENS (80)	ANESTHESIE-REANIMATION		18
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		11
	MEDECINE D'URGENCE		19
	MEDECINE NUCLEAIRE		2
	PNEUMOLOGIE		1
CH DOULLENS (80)	GERIATRIE		1
	MEDECINE D'URGENCE		3
CH HAM (80)	GERIATRIE		1
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		1
	MEDECINE GENERALE		1
	MEDECINE GENERALE	ADDICTOLOGIE	1
CH PERONNE (80)	ANESTHESIE-REANIMATION		1
	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE		1
	IMAGERIE MEDICALE - RADIOLOGIE		1
	MEDECINE D'URGENCE		2
	PSYCHIATRIE		1
CHI BAIE DE SOMME (80)	GERIATRIE		1
	MEDECINE GENERALE		2
CHI MONTDIDIER-ROYE (80)	GERIATRIE		1
	MEDECINE D'URGENCE		1
	MEDECINE GENERALE		1
	MEDECINE GENERALE	ADDICTOLOGIE	1
	MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION		1
EPSM DE LA SOMME (80)	PSYCHIATRIE		7
	PSYCHIATRIE	PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE	3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-04-08-00003

DECISION MODIFIANT LA DECISION DU 30
AOUT 2019 RELATIVE A L' AUTORISATION DE
GERER UN DEPOT DE SANG AU SEIN DE LA
CLINIQUE DES 7 VALLEES A MARCONNE

**DECISION MODIFIANT LA DECISION DU 30 AOUT 2019 RELATIVE A L'AUTORISATION DE GERER UN DEPOT DE SANG
AU SEIN DE LA CLINIQUE DES 7 VALLEES A MARCONNE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de santé publique, et notamment les articles L.1221-10, R.1221-17 et suivants, et R.1222-23 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 relatif aux conditions d'autorisations des dépôts de sang pris en application des articles R.1221-20-1 ; R.1221-20-3 ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé et l'établissement de transfusion sanguine référent pour l'établissement d'un dépôt de sang ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des matériels des dépôts de sang prévue à l'article R.1221-20-4 ;

Vu l'arrêté du 03 décembre 2007 modifié relatif aux qualifications de certains personnels des dépôts de sang ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2018 fixant les conditions de réalisation des examens de biologie médicale d'immunohématologie érythrocytaire ;

Vu la circulaire DGS/DHOS/AFSSAPS n°03/582 du 15 décembre 2003 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel ;

Vu la décision EFS n°2008-007 R du 11 avril 2018 fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine de Hauts-de-France-Normandie ;

Vu l'arrêté ARS du 05 juillet 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu la décision Ansm du 10 mars 2020 définissant les bonnes pratiques prévues à l'article L.1222-12 du code de la santé publique ;

.../...

Vu la décision ARS du 30 août 2019 portant renouvellement de l'autorisation de gérer un dépôt de sang au sein de la clinique des 7 Vallées à Marconne ;

Vu la convention entre le directeur général de la clinique des 7 Vallées et le directeur de l'établissement français du sang Hauts-de-France Normandie signée le 11 décembre 2020 définissant les règles de fonctionnement du dépôt de sang ;

Vu la demande de modification de l'autorisation adressée par l'établissement de santé à l'ARS et réceptionnée le 18 février 2021;

Vu l'avis favorable émis par le président de l'établissement français du sang le 15 mars 2021 ;

Vu l'avis favorable du coordonnateur régional d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle rendu en date du 24 mars 2021 ;

DECIDE

Article 1 – L'autorisation de gérer un dépôt de sang est détenue par la clinique des 7 Vallées à Marconne exploitée par le Pôle Privé des 7 Vallées. Le dépôt d'urgence est localisé dans le bloc opératoire.

Article 2 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 – La présente décision sera notifiée à l'établissement de santé, à l'établissement français du sang Hauts-de-France Normandie, à l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et aux coordonnateurs régionaux d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle des Hauts-de-France ;

Article 4 – Le directeur chargé de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale et le directeur chargé de l'offre de soins de l'ARS des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **08 AVR. 2021**

Pr Benoît Vallet



Le Directeur général adjoint
Le Directeur de l'offre de soins

Arnaud CORVAISIER

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-04-09-00002

Décision portant modification de la décision du 8 juin 2020 désignant les agents de l'agence régionale de santé Hauts-de-France habilités au titre des articles 3 et 10 du décret n°2020- 551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION DU 8 JUIN 2020 DESIGNANT LES AGENTS DE L'AGENCE REGIONALE DE
SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE HABILITES AU TITRE DES ARTICLES 3 ET 10 DU DECRET N°2020- 551 DU 12 MAI 2020 RELATIF AUX
SYSTEMES MENTIONNES A L'ARTICLE 11 DE LA LOI N°2020-546 DU 11 MAI 2020 PROROGEANT L'ETAT D'URGENCE
SANITAIRE (N°13)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de la sante publique ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, notamment son article 11 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) - M. VALLET (Benoît) ;

Vu le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions et notamment son article 3 ;

Vu la décision modifiée du directeur général de l'ARS du 8 juin 2020 désignant les agents de l'agence régionale de santé Hauts-de-France habilités au titre des articles 3 et 10 du décret n°2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 5 octobre 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la procédure d'octroi et de retrait des droits d'accès aux systèmes d'information spécifiques à la gestion COVID-19 créée par l'agence régionale de santé des Hauts-de-France pour la gestion des habilitations ;

DECIDE

Article 1 - L'annexe 1 de la décision du 8 juin 2020 susvisée fixant la liste des agents de l'ARS habilités en application de l'article 1 de la décision du 8 juin 2020 susvisée est modifiée et figure, dans sa version consolidée, en annexe 1 de la présente décision.

Article 2 - L'annexe 2 de la décision du 8 juin 2020 susvisée fixant la liste des agents de l'ARS habilités en application des articles 2 et 3 de la décision du 8 juin 2020 susvisée est modifiée et figure, dans sa version consolidée, en annexe 2 de la présente décision. L'annexe 2 bis fixe la liste des personnels de SpF habilités en Hauts-de-France, conformément à la décision SpF/DG n° 08-2021 du 6 janvier 2021.

Article 3 - L'annexe 3 fixe la liste des agents de l'ARS habilités à utiliser l'application locale « Contact Tracing ».

Article 4 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 - La présente décision sera notifiée aux agents de l'ARS listés en annexe de la présente décision.

Article 6 - Le directeur de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 9 avril 2021

Pour le Directeur général et par délégation,
Le directeur de la sécurité sanitaire
et de la santé environnementale,



Eric POLLET

ANNEXES

Annexe 1 : Agents de l'ARS habilités en application de l'article 1 de la décision du 8 juin 2020 (Contact COVID et SORMAS)

ALLART	Marie-Cécile
AMBEZA	Camille
ARHAMOUZ-KALKAR	Jennifer
AUBERT	Myriam
AVISSE	Valérie
BACLET	Catherine
BAEHR	Ingrid
BARBARA	Benoît
BARTZ	Nathalie
BATTAVOINE	Margaux
BAUDUIN	Ophélie
BELHADJ	Nora
BELLU	Elisa
BILLIET	Lucie
BLANCHARD	Sophie
BLARY	Hélène
BLEUX	Betsy
BLEUZE	Véronique
BLONDEL	Pierre
BLONDEL	Sylvie
BOISBOUVIER	Emmanuel
BOITEL	Anne-Valérie
BOIZEAU	Fanny
BOMY	Hélène
BONNINGUES	Marion
BORDEZ	Sandra
BOTELLA	Ludovic
BOUBZIZ	Morad
BOULANGER	Sarah
BOURDON	Peggy
BOURGEOIS	Mathilde
BRABANT	David
BRUNEL	Alexandra
BRUXELLE	Sandrine
BULTELE	Hélène
BUSSIGNIES	Dorothée
CACHERA	Isabelle
CAMPOS	Léo
CAMUS-PAQUE	Corinne
CANESSE	Cécile
CANLER	Jean-Christophe
CAPRON	Anne
CARETTE	Sylvia

CARLIER	Edmonde
CARLIER	Christelle
CARON	Brigitte
CARPENTIER	Alexandre
CARPENTIER	Marie-France
CARRE	Clément
CARTON	Romain
CARUSSI	Charlotte
CASARI	Aline
CAUCHETEUR	Géraldine
CAUCHY	Stéphane
CAUDE	Hélène
CERF	Emmanuelle
CERIEZ	Patrice
CHAMPION	Agnès
CHARDON	Sandrine
CHATEAU	Gaëlle
CHEVRIOT	Laurence
CHIVOT	Emerence
CHMIELINA	Amandine
CODEVELLE	Audrey
COLLET	Emmanuel
COLMANT	Coralie
CONFORTI	Lucie
CONSEIL	Pierre
COPEAU	Christelle
COQUELET	Fabienne
COQUEREL	David
COQUET	Mathilde
COROLLER	Nathalie
COURTOIS	Catherine
COZETTE	Sylvie
CROGNIER	Florence
DACQUIN	Flore
DAMART	Dominique
DANET	Charlotte
DAYOT	Claire
DECAUDIN	Daphné
DEFEBVRE	Marguerite-Marie
DEGENNE	Vanessa
DEGORRE	Cathy
DEGREDEL	Maxime
DEJANCOURT	Amandine
DELAIRE	Gwendoline
DELANNOY	Clara
DELEFOSSE	Juliette
DELMOTE	Isabelle
DELOGE	Nathalie
DELSARTE	Mélanie
DEMARCKE	Prescillia

DEMOULIN	Virginie
DENIS	Charlotte
DEREGNAUCOURT	Elie
DERENCHY	Aline
DERNONCOURT	Suzanne
DESMIDT	Anaïs
DEVARENNE	Sarah
DEVAUX	Clément
DEVIEN	Laurent
DEVISMES	Morgane
DHAUSSY	Corinne
DHELLEM	Nathalie
DIVANDARY	Marie-Alexandra
DREMAUX	Fanny
DRUESNES	Anne
DU-CREST	Hélène
DUMESNIL	Chloé
DUPONT	Corinne
DUPONT-COPPIN	Marine
DUQUESNOY	Anne
DUROZELLE	Matthieu
DUSSART	Clémence
DUTILLOY	Karine
DUVERGER	Marjorie
EL BARTALI	Fatima
EL HADRI	Kenza
ELDIN	Camille
ELOY	Clémentine
ESCURE	Emilie
FABRIS	Marie-Françoise
FALIH	Sarah
FAOUZI	Rachid
FARCY	Céline
FAURE	René
FAUVEL	Pauline
FERNAGUT	Véronique
FILLIERE	Nathalie
FISCHER	Carole
FLAHAUT	Fabrice
FOURDRAIN	Aurore
FREPPAZ	Laetitia
FRERE	Stéphanie
GAIGNIER	Matthieu
GAILLANDRE	Christine
GAILLARD	Corinne
GALLOIS	Emilie
GAUDY	Romain
GEST	Sabine
GHYS	Laura
GILBERT	Marjorie

GOURDIN	Justine
GRAMMONT	Dorothée
GRISEL	Stéphanie
GRUART	Anne-Ségolène
GUEMOURI	Mordjiane
GUERVENO	Katell
GUETARNI	Khalil
GUEY	Cécilia
GUIBERT	Pascal
GUILBAUT	Elodie
GUILBERT	Emmanuel
GUILLARD	Dominique
GUYFFROI	Laura
HAMEZ	Audrey
HASNAOUI	Omar
HAUTECOEUR	Nicolas
HEYMAN	Christophe
HOSTYN	Frédéric
HOUDARD	Aline
HOURIEZ	Cindie
HOUVENAEGHEL	Eglantine
HUART	Emmanuelle
HUBEAU	Céline
HUBERT	Fanny
HULOT	Sylvie
HUMBERT	Claire
IACOB	Liana
JOLY	Audrey
JOLY	Fabienne
JOUENNE	Dorothée
JOURNAUD	Lionel
JOYE	Laurine
JULIEN	Martine
KAMANGU	Rémy
KAPUSCINSKI	Sophie
KAPUSCINSKI	Véronique
KSEL	Fabienne
LAINÉ	Maryse
LAPOUGE	Laureta
LAROZE	Manon
LARVOR	Eloïse
LAUBERT	Martine
LAVALETTE	Céline
LE FRANÇOIS	Nathalie
LE ROUX MONTCLAIR	Virginie
LE TRIBROCHE	Jean
LECERF	Laura
LECLERCQ	Tristan
LECOCQ	Cécile
LECOCQ	Héloïse
LECOMTE	Caroline

LECOUTRE	Agnès
LECOUVEZ	Yann
LEFEBVRE	Jean-François
LEKARSKI	Arthur
LELEU	Audrey
LELEU	Aurore
LEMOINE	Magalie
LEVOYE	Charlotte
LEYENDECKER	Clara
LEYSSENS	Frédéric
LHERMITTE	Sophie
LOENS	Isabelle
LOREILLE	Tiphaine
LOURME	Laurent
LUCEAU	Stéphane
MAERTEN	Catherine
MAGNEZ	Patrick
MAGNIER	Karine
MAHYAOUI	Youssef
MANOT	Marie-Laure
MANSSOURI	Adam
MAQUIN	Thierry
MARC	Benoît
MARCELLE	Lysiane
MARQUE	Gwen
MARY-DIT-MARINIER	Léna
MAUGARD	Charlotte
MAURICE	Stéphanie
MEJEAN	Aurélie
MELCHIORRE	Thomas
MERCIER	Marie-Hélène
MERLIN-DEFOIN	Béatrice
MERVILLE	Joanna
MICHEL	Alexandra
MILLE	Anne
MILLOIS	Hélène
MIRAULT	Marie
MONDON	Anne-Claire
MORANVILLE	Sandrine
MOREAU	Stéphanie
MOULIN	Maxime
MOUSLI	Sania
N'DIAYE	Bakhao
NGUYEN	Astrid
NOEL	Henriette
NORMAND	Benoît
NYANGWILE	Eole
OHAYON	Alain
OTSMANE	Nacera
OUAHBI	Sadia
PAGNON	Nathalie

PALAUD	Audrey
PALLENCHIER	Alicia
PANNIER	Jérôme
PANNIER	Laurette
PATTYN	Flore
PECHIN	Marlène
PELLETIER	Marine
PERICARD	Marielle
PEROUTKA	Caroline
PETIT	Claudia
PETRIAT	Clotilde
PIECZYNSKI	Christiane
PIERREZ	Laura
PIOTROWSKI	Sébastien
PISSON	Cyril
PLACET	Pauline
PLEE	Nathalie
POLLET	Eric
POMMART	Anne
PONTIES	Valérie
POTENSIER	Marie-Laure
POTTIER	Marine
POULAIN	Noémie
POYELLE	Sylvie
PRIEUR-PATTEYN	Hélène
QUEVERUE	Aline
RADET	Alban
RAKOTONOMENJANAHARY	Lucas
REBILLY	Elisabeth
REGNAULT	Justine
REGUII	Aziza
RENAULD	Marina
RENAUX	Olivier
RICHEBE	Claire
RIGOUREAU	Julie
RIMBAULT	Céline
RIMBAUT	Cyril
RINGLER	Virginie
RIQUOIR	Sabrina
RIVAS	Laurent
RIVET	Michael
RODRIGUEZ	Romain
ROGEZ	Pascale
ROSE	François-Xavier
ROUQUET	Ronan
ROUTTIER	Morgane
RUCHON	Marielle
RYCKEWAERT	Danièle
SABLE	Nathalie
SAMMIEZ	Armelle
SANZ	Florian

SCHIAULINI	Marie-Aude
SCHLOUCK	Jérôme
SCHNEEBELI	Elvire
SCHRYVE	Magalie
SEILLIER	Richard
SERRE	Marine
SKALECKI	Emma
SLIPECKI	Thierry
SOURY-LAVERGNE	Aude
STALMAJER	Clément
SZYMANSKI	Claudia
TAILLANDIER	Hélène
TANIERE	Aurore
TERNISIEN	Sarah
THIELENS	Laurence
THIERRY	Alexandra
THOPART	Sophie
THUEUX	Karine
TIZAGHTI	Hinde
TOUPET	Laurène
TRIQUET	Judith
VAN BOCKSTAEI	Vincent
VAN CALSTER	Sébastien
VANDENDORPE	Stéphane
VENEL	Coralie
VERFAILLIE	Carine
VERITE	Elisabeth
VERLOOP	David
VERONES	Karine
VEYRET	Jérôme
VIGUIER-GODART	Catherine
VINCETTE	Rémy
WILLEMS	Capucine
WOZNIAK	Martine
WYNDELS	Karine
YVART	Angélique
ZAMIARA	Célia
ZIELINSKI	Olivier

Annexe 2 : Agents habilités en application des articles 2 et 3 de la décision du 8 juin 2020 (SI-DEP).

BACLET	Catherine
BARBARA	Benoît
BARTZ	Nathalie
BLARY	Hélène
BLEUZE	Véronique
BLONDEL	Sylvie
BOMY	Hélène
BOURGEOIS	Mathilde

CACHERA	Isabelle
CAMPOS	Léo
CANLER	Jean-Christophe
CAPRON	Anne
CARUSSI	Charlotte
CERF	Emmanuelle
CHAMPION	Agnès
COQUELET	Fabienne
DANET	Charlotte
DECAUDIN	Daphné
DEFEBVRE	Margot
DEGREDEL	Maxime
DEVIEN	Laurent
DUMESNIL	Chloé
DUPONT	Corinne
DUQUESNOY	Anne
DUVERGER	Marjorie
ESCURE	Emilie
FARCY	Céline
FAURE	René
FERNAGUT	Véronique
FILLIERE	Nathalie
FISCHER	Carole
FOURDRAIN	Aurore
GAILLANDRE	Christine
GILBERT	Marjorie
GUILBAUT	Elodie
HEYMAN	Christophe
HOUDARD	Aline
HUART	Emmanuelle
JOLY	Audrey
JOLY	Fabienne
LAUBERT	Martine
LE FRANCOIS	Nathalie
LE TRIBOCHE	Jean
LECOCQ	Cécile
LECOCQ	Héloïse
LEYENDECKER	Clara
LOENS	Isabelle
LOREILLE	Tiphaine
LUCEAU	Stéphane
MAERTEN	Catherine
MAHYAOU	Youssef
MARQUE	Gwen
MERLIN-DEFOIN	Béatrice
MERVILLE	Joanna
MONDON	Anne-Claire
MORANVILLE	Sandrine
MOREAU	Stéphanie
NOEL	Henriette
OHAYON	Alain

PIECZYNSKI	Christiane
PISSON	Cyril
POLLET	Eric
PRIEUR-PATTEYN	Hélène
QUEVERUE	Aline
REBILLY	Elisabeth
RIQUOIR	Sabrina
RIVET	Michael
ROGEZ	Pascale
ROSE	François-Xavier
ROUQUET	Ronan
SANZ	Florian
SCHIAULINI	Marie-Aude
SCHNEEBELI	Elvire
SOURY-LAVERGNE	Aude
TAILLANDIER	Hélène
VAN BOCKSTAEL	Vincent
VERITE	Elisabeth
VERLOOP	David
ZAMIARA	Célia

Annexe 2 bis : Agents de SpF HDF habilités en application des articles 2 et 3 de la décision du 8 juin 2020 (SI-DEP)

ELDIN	Camille
LAVALETTE	Céline
MAUGARD	Charlotte
N'DIAYE	Bakhao
NYANGWILE	Eole
PONTIES	Valérie
WYNDELS	Karine

Annexe 3 : Agents ARS habilités à utiliser l'application locale SI-TRACING

ALLARD	Julie
ALLART	Marie-Cécile
AMBEZA	Camille
AMMARI	Atiqa
ARHAMOUZ-KALKAR	Jennifer
AUBERT	Myriam
AVISSE	Valérie
BACLET	Catherine
BAEHR	Ingrid
BAELDE	Fanny
BAILLY	Hélène
BARBARA	Benoît
BARTZ	Nathalie
BATTAVOINE	Margaux
BAUDUIN	Ophélie

BELHADJ	Nora
BELLU	Elisa
BILLIET	Lucie
BLANCHARD	Sophie
BLARY	Hélène
BLEUX	Betsy
BLEUZE	Véronique
BLONDEL	Sylvie
BOIS	Anne-Marie
BOISBOUVIER	Emmanuel
BOITEL	Anne-Valérie
BOIZEAU	Fanny
BOMY	Hélène
BONNINGUES	Marion
BORDES-PAGES	Clémence
BORDEZ	Sandra
BOROWCZAK	Philippe
BOTELLA	Ludovic
BOUBZIZ	Morad
BOULANGER	Emmanuelle
BOULANGER	Sarah
BOURDON	Peggy
BOURGEOIS	Mathilde
BOUSSEMART	Pierre
BRABANT	David
BREVART	Magali
BRUNEL	Alexandra
BRUXELLE	Sandrine
BULTELE	Hélène
BUSSIGNIES	Dorothee
CACHERA	Isabelle
CADO	Laurence
CAMPOS	Léo
CAMUS-PAQUE	Corinne
CANESSE	Cécile
CANLER	Jean-Christophe
CAPRON	Anne
CARETTE	Sylvia
CARLIER	Christelle
CARLIER	Edmonde
CARON	Brigitte
CARPENTIER	Alexandre
CARPENTIER	Marie-France
CARRE	Clément
CARTON	Romain
CARUSSI	Charlotte
CASARI	Aline
CAUCHETEUR	Géraldine
CAUCHY	Stéphane
CAUDE	Hélène
CERF	Emmanuelle
CHAMPION	Agnès
CHARDON	Sandrine
CHATEAU	Gaëlle

CHENAS	Fabienne
CHERON	Christophe
CHEVRIOT	Laurence
CHIVOT	Emerence
CHMIELINA	Amandine
CODEVELLE	Audrey
COLLET	Emmanuel
COLMANT	Coralie
CONFORTI	Lucie
CONSEIL	Pierre
COPEAU	Christelle
COQUELET	Fabienne
COQUEREL	David
COQUET	Mathilde
CORBEAU	Isabelle
COROLLER	Nathalie
COURTOIS	Catherine
COZETTE	Sylvie
CROGNIER	Florence
CULIE	France
DABONNEVILLE	Caroline
DACQUIN	Flore
DAMART	Dominique
DAMBRE	Hélène
DANET	Charlotte
DAYOT	Claire
DECAUDIN	Daphné
DECHAMPS	Jessica
DECLERCK	Stéphanie
DEFEBVRE	Marguerite-Marie
DEGENNE	Vanessa
DEGORRE	Cathy
DEGREDEL	Maxime
DEGUISNE	Sébastien
DEJANCOURT	Amandine
DELAIRE	Gwendoline
DELANNOY	Clara
DELEFOSSE	Juliette
DELMOTE	Isabelle
DELOGE	Nathalie
DELSARTE	Mélanie
DEMARCKE	Prescillia
DEMELIN	Corinne
DEMOULIN	Virginie
DENIS	Charlotte
DEREGNECOURT	Elie
DERENCHY	Aline
DERHILLE	Céline
DERNONCOURT	Suzanne
DESCHAMPS	Rosanna
DESMIDT	Anaïs
DEVARENNE	Sarah
DEVAUX	Clément

DEVIEU	Laurent
DEVISMES	Morgane
DHAUSSY	Corinne
DHELLEM	Nathalie
DIALLO	Modibo
DIVANDARY	Marie-Alexandra
DREMAUX	Fanny
DRUESNES	Anne
DUBOELLE	Noëlle
DUCHANGE	Yves
DUCHATEAU-BOCQUET	Anne
DU-CREST	Hélène
DUMESNIL	Chloé
DUMINIL	Stéphane
DUPONT	Corinne
DUPONT-COPPIN	Marine
DUQUESNOIS	Anne
DURIEZ	Magali
DUROZELLE	Matthieu
DUSSART	Clémence
DUTILLOY	Karine
DUVERGER	Marjorie
EGGERMONT	Camille
EL BARTALI	Fatima
EL HADRI	Kenza
ELDIN	Camille
ELOY	Clémentine
ESQUIRE	Emilie
FABRIS	Marie-Françoise
FALIH	Sarah
FAOUZI	Rachid
FARCY	Céline
FAURE	René
FAUVEL	Pauline
FEMCZUK	Mélina
FERNAGUT	Véronique
FERTE	Alexandre
FILLIERE	Nathalie
FISCHER	Carole
FLAHAUT	Fabrice
FLAMENT	Marine
FLEURY	Vincent
FOURDRAIN	Aurore
FREPPAZ	Laëtitia
FRERE	Stéphanie
GAGNIER	Matthieu
GAILLANDRE	Christine
GAILLARD	Corinne
GALLOIS	Emilie
GAUDY	Romain
GEST	Sabine
GHYS	Laura
GILBERT	Marjorie

GOUNARIS	Georgios
GOURDIN	Justine
GRAMMONT	Dorothée
GRISEL	Stéphanie
GRUART	Anne-Ségolène
GUEMOURI	Mordjiane
GUERVENO	Katell
GUETARNI	Khalil
GUEY	Cécilia
GUIBERT	Pascal
GUILBAULT	Elodie
GUILBERT	Emmanuel
GUILLARD	Dominique
GUYFFROI	Laura
HAEGHEBAERT	Sylvie
HAMEZ	Audrey
HASNAOUI	Omar
HAUTECOEUR	Nicolas
HAVEZ	Fabrice
HAYEZ	Stéphane
HEYMAN	Christophe
HOSTYN	Frédéric
HOUDARD	Aline
HOURIEZ	Cindie
HOUVENAEGHEL	Eglantine
HUART	Emmanuelle
HUBEAU	Céline
HUBERT	Fanny
HULOT	Sylvie
HUMBERT	Claire
IACOB	Liana
IGNACE	Delphine
JACOB	Géraldine
JOLY	Audrey
JOLY	Fabienne
JOUENNE	Dorothée
JOURNAUD	Lionel
JOYE	Laurine
JULIEN	Martine
KAMANGU	Rémy
KAPUSCINSKI	Sophie
KAPUSCINSKI	Véronique
KIZABA	Bénédicte
KROL	Françoise
KSEL	Fabienne
LAINÉ	Maryse
LALOUX	Antoine
LAPOUGE	Laureta
LAROZE	Manon
LARVOR	Eloïse
LAUBERT	Martine
LAVALETTE	Céline
LE FRANÇOIS	Nathalie

LE ROUX MONTCLAIR	Virginie
LE TRIBROCHE	Jean
LECAT	Marie-Adeline
LECERF	Laura
LECLERCQ	Tristan
LECOQ	Cécile
LECOQ	Héloïse
LECOMTE	Caroline
LECOUTRE	Agnès
LECOUVEZ	Yann
LEFEBVRE	Jean-François
LEGRAND	Julien
LEJEUNE	José
LEJEUNE	Mary
LEKARSKI	Arthur
LELEU	Audrey
LELEU	Aurore
LEMAHIEU	Reynald
LEMOINE	Magalie
LEQUEUX	Sylvain
LEVOYE	Charlotte
LEYENDECKER	Clara
LEYSSENS	Frédéric
LHERMITTE	Sophie
LOENS	Isabelle
LOREILLE	Tiphaine
LOURME	Laurent
LUCEAU	Stéphane
MAERTEN	Catherine
MAGADUR	Christelle
MAGNEZ	Patrick
MAGNIER	Karine
MAHYAOUI	Youssef
MANOT	Marie-Laure
MANSSOURI	Adam
MAQUIN	Thierry
MARC	Benoît
MARCELLE	Lysiane
MARQUE	Gwen
MAUGARD	Charlotte
MAURICE	Stéphanie
MEJEAN	Aurélie
MELCHIORRE	Thomas
MERCIER	Marie-Hélène
MERLIN-DEFOIN	Béatrice
MERVILLE	Joanna
MEULIN	Elodie
MICHEL	Alexandra
MILLE	Anne
MILLOIS	Hélène
MILLS	Martine
MIRAULT	Marie
MONDON	Anne-Claire

MORANVILLE	Sandrine
MOREAU	Stéphanie
MOULIN	Maxime
MOUSLI	Sania
N'DIAYE	Bakhao
NGUYEN	Astrid
NICAISE	Cédric
NOEL	Henriette
NORMAND	Benoît
NOTTEBAERE	Célestine
NOWICKI	Corinne
NYANGWILE	Eole
OHAYON	Alain
OTSMANE	Nacera
OTTAVI	Isabelle
OUAHBI	Sadia
PAGNON	Nathalie
PALAUD	Audrey
PALLENCHIER	Alicia
PANNIER	Jérôme
PANNIER	Laurette
PATTYN	Flore
PECHIN	Marlène
PELLETIER	Marine
PERICARD	Marielle
PEROUTKA	Caroline
PETIT	Claudia
PETIT	Roger
PETRIAT	Clotilde
PICHELIN	Fabrice
PIECZYNSKI	Christiane
PIERREZ	Laura
PIONCHON	Sylvie
PIOTROWSKI	Sébastien
PISSON	Cyril
PLACET	Pauline
PLEE	Nathalie
POLLET	Eric
POMMART	Anne
PONTIES	Valérie
POTENSIER	Marie-Laure
POTTIER	Marine
POULAIN	Damien
POULAIN	Noémie
POYELLE	Sylvie
PRIEUR-PATTEYN	Hélène
PROUVOST	Hélène
PROY	Emmanuelle
QUENIART	Marion
QUEVERUE	Aline
RADET	Alban
RAKOTONOMENJANAHARY	Lucas
REBILLY	Elisabeth

REGNAULT	Justine
REGUII	Aziza
RENAULD	Marina
RENAUX	Oliver
RICHEBE	Claire
RICHEZ	Juanick
RIGAULT	Catherine
RIGOUREAU	Julie
RIMBAULT	Céline
RIMBAUT	Cyril
RINGLER	Virginie
RIQUOIR	Sabrina
RIVAS	Laurent
RIVET	Michaël
RODRIGUEZ	Romain
ROGEZ	Pascale
ROSE	François-Xavier
ROUQUET	Ronan
ROUTTIER	Morgane
ROVERE	Olivier
RUCHON	Marielle
RYCKEWAERT	Danièle
SABLE	Nathalie
SALMON	Aymeric
SAMMIEZ	Armelle
SANZ	Florian
SAVREUX	Anne
SCHIAULINI	Marie-Aude
SCHLOUCK	Jerôme
SCHNEEBELI	Elvire
SCHRYVE	Magalie
SEILLIER	Richard
SERLET	Véronique
SERRE	Marine
SKALECKI	Emma
SLIPECKI	Thierry
SOURY-LAVERGNE	Aude
STALMAJER	Cécile
STALMAJER	Clément
SZYMANSKI	Claudia
TAILLANDIER	Hélène
TANIERE	Aurore
TERNISIEN	Sarah
THIELENS	Laurence
THIERRY	Alexandra
THOPART	Sophie
THUEUX	Karine
TIZAGHTI	Hinde
TOUPET	Laurène
TRAEN	Emilie
TRIQUET	Judith
TYROU	Hélène
URBANO	Emmanuel

VAN BOCKSTAEL	Vincent
VAN CALSTER	Sébastien
VANBOCKSTAEL	Caroline
VANDENDORPE	Stéphane
VAN-ISEGHEM	Sylvie
VASSEUR	Philippe
VENEL	Coralie
VERFAILLIE	Carine
VERITE	Elisabeth
VERLOOP	David
VERMENIL	Véronique
VERNEL	Pauline
VERONES	Karine
VEYRET	Jerôme
VIGUIER-GODART	Catherine
VINCETTE	Rémy
WAELES	Lisa
WAILLIEZ	Aurélie
WILLEMS	Capucine
WOZNIAK	Charlotte
WOZNIAK	Martine
WYNDELS	Karine
YVART	Angélique
ZAMIARA	Célia
ZIELINSKI	Olivier

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-04-06-00002

Décision tarifaire portant fixation de la dotation
globale de financement pour l'année 2021 du
SSIAD PA PH ABEJ COQUEREL à VENETTE

**DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2021
DU SSIAD PA PH ABEJ Coquerelle A VENETTE
FINESS : 60 001 462 5**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu la décision du 15 mars 2021 portant délégation de signatures du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu la décision en date du 21 mai 2019 relative au regroupement d'établissements du SSIAD PA PH de VENETTE et géré par le gestionnaire Fondation Diaconesses de Reuilly ;
- Vu la décision en date du 15 décembre 2020 relative à la création d'une Equipe Spécialisée de Prévention et Réadaptation A Domicile (ESPRAD).

DECIDE

Article 1 A compter du 01 janvier 2021, la dotation globale de financement (DGF) est fixée à **2 458 856,50 €** au titre de l'année 2021 dont :

- pour l'accueil de personnes âgées : **2 162 774,00 €**
 - dont DGF ESA : 161 514,32 €
 - dont DGF ESPRAD : 171 000,00 €(fraction forfaitaire mensuelle s'élevant à **180 231,17 €**)

- pour l'accueil de personnes handicapées : **296 082,50 €**
(fraction forfaitaire mensuelle s'élevant à **24 673,54 €**)

Article 2 A compter du 01 janvier 2022, la dotation globale de financement (DGF) est fixée à **2 515 856,50 €** au titre de l'année 2022 dont :

- pour l'accueil de personnes âgées : **2 219 774,00 €**
 dont DGF ESA : 161 514,32 €
 dont DGF ESPRAD : 228 000,00 €

(fraction forfaitaire mensuelle s'élevant à **184 981,17 €**)

- pour l'accueil de personnes handicapées : **296 082,50 €**

(fraction forfaitaire mensuelle s'élevant à **24 673,54 €**)

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54035 NANCY Cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 5 Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire Fondation Diaconesses de Reuilly identifiée sous le numéro FINESS : 78 002 071 5 et à l'établissement concerné (FINESS : 60 001 462 5).

Fait à Lille, le 6 avril 2021

Pour le Directeur général et par délégation
Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale
Sylvain LEQUEUX

